

Projet « Vivre son handicap en région frontalière »

Plan de travail 2021

Le projet « Vivre son handicap en région frontalière » (2019-2021), mené par le Centre Européen de la Consommation (CEC) avec le soutien du Conseil départemental du Bas-Rhin / Collectivité européenne d'Alsace, se fixe pour objectif de faciliter la mobilité transfrontalière des personnes en situation de handicap (PH) entre la France et l'Allemagne et plus particulièrement dans la zone frontalière franco-allemande. Il encourage notamment une reconnaissance mutuelle (au moins partielle) des cartes d'invalidité française et allemande.

3 secteurs de mobilité ont été priorisés :

- Les transports (train, tram, voiture)
- L'accès à la culture et aux loisirs
- L'accès au travail

Actions envisagées en 2021 sur ces trois secteurs

• Transports :

- **Se déplacer en train** : Questions de **l'accessibilité aux trains et des tarifs préférentiels (tarifs sociaux) accordés lors de l'achat des billets** pour les PH et leurs accompagnateurs sur des trajets à caractère transfrontalier (trajets « domestiques » effectués dans le pays voisin, trajets transfrontaliers, que ce soit dans les trains régionaux ou longue distance)
 - Actions envisagées : analyse comparative des droits des PH de part et d'autre du Rhin sur ces trajets et leurs accompagnateurs, prises de contact et réunions avec les compagnies de transport compétentes (SNCF côté français / Deutsche Bahn côté allemand).
 - Objectifs : informer les personnes en situation de handicap de la région frontalière sur leurs droits, lever l'insécurité juridique inhérente à ces trajets transfrontaliers et sensibiliser les compagnies de transports à un système de reconnaissance dans la région frontalière.
 - Livrable : fiche d'informations juridiques et pratiques sur les déplacements en train pour les PH de la région frontalière.
- **Se déplacer en tram** : Problème de **la non reconnaissance mutuelle des cartes d'invalidité française et allemande sur la ligne de tram Strasbourg-Kehl**
 - Actions envisagées : identification des freins à la mobilité transfrontalière des PH et de leurs accompagnateurs sur le réseau de la CTS, analyse juridique comparative du problème et proposition d'une solution pragmatique aux interlocuteurs compétents.

- Livrable : rédaction d'une note technique sur cet obstacle et diffusion auprès des autorités politiques et administratives compétentes (notamment l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Kehl).
- **Transport en voiture** : Problème de la non reconnaissance de la **carte de stationnement française en Allemagne**
 - Objectifs : sensibiliser les autorités françaises et allemandes à la problématique de la non reconnaissance systématique de la carte de stationnement française en Allemagne depuis la modification unilatérale de son format par la France ; encourager une meilleure reconnaissance de la CMI invalidité française sur le terrain en Allemagne ; être en mesure d'informer précisément les PH alsaciennes sur leurs droits en matière de stationnement Outre-Rhin.
 - Actions envisagées : identification et prises de contact avec les autorités françaises (Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes) et allemandes (*Behindertenbeauftragter der Bundesregierung* et *Bundesverkehrsministerium*) pour connaître avec précision le niveau de reconnaissance actuel de la CMI-S française en Allemagne, en droit et en pratique.
 - Livrables : Fiche d'informations juridiques et pratiques pour les PH de la région frontalière
- **Emploi et mobilité** des travailleurs en situation de handicap :
 - Objectifs : rechercher les complémentarités entre le projet « Vivre son handicap en région frontalière » et le projet INTERREG « Participation 4.0 » ; identifier des actions pratiques pouvant apporter une plus-value immédiate aux résultats du projet « Participation 4.0 », axé sur l'emploi transfrontalier des PH.
 - Actions envisagées : réunions de travail avec les porteurs du projet INTERREG Participation 4.0 et les autorités administratives allemandes compétentes (principalement Landratsamt/Versorgungsamt)
 - Livrables : rédaction de lettres types en langue française, qui seront mises à disposition des *Versorgungsämter* de la région frontalière. Ces lettres faciliteront la communication entre l'administration allemande et les médecins traitant français, et permettront in fine d'accélérer la procédure de demande de carte d'invalidité allemande par des PH françaises employées en Allemagne.
- **Accès aux loisirs et à la culture** :
 - Objectifs : Avoir une connaissance plus fine du niveau de reconnaissance des cartes d'invalidité du pays voisin dans les territoires frontaliers franco-allemands dans ce secteur ; sensibiliser les prestataires à proposer une information adaptée

aux PH titulaires d'une carte d'invalidité du pays voisin notamment sur leur site internet ; informer aussi précisément que possible les PH sur leurs droits en cas de déplacements transfrontaliers.

- Actions envisagées : Poursuivre en 2021 le sondage démarré en 2020 auprès des prestataires français et allemands du secteur des loisirs et de la culture de la région frontalière franco-allemande (musées, piscines, parcs de loisirs ...). La crise sanitaire n'a pas permis en effet de recueillir suffisamment de réponses en 2020, les prestataires concernés étant en cessation d'activité une grande partie de l'année, des deux côtés du Rhin.
- Livrables : fiche d'informations juridiques et pratiques pour les PH de la région frontalière intégrant notamment les résultats de notre sondage.

Communiquer les résultats du projet « Vivre son handicap en région frontalière »

- au public cible : les personnes en situation de handicap de la région frontalière, particulièrement celles habitant sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace
- aux autorités régionales, nationales, européennes compétentes, afin de les sensibiliser à une reconnaissance mutuelle des cartes d'invalidité française et allemande, et à une éventuelle pérennisation des actions du projet

Comment ?

- Le nouveau site internet bilingue du CEC (www.cec-zev.eu) rubrique « Handicap »
- Chroniques d'informations dans les médias régionaux (presse écrite, radio)
- Diffusion via nos différents canaux de communication (newsletter, réseaux sociaux) et diffusion auprès des nombreux partenaires & contacts noués par le CEC au cours du projet
- Communiqué de presse en fin de projet

Le Logo de la CEA sera apposé sur tous les livrables et supports.